

Aux étudiant-es/parents des classes
de 1 MPE

Date Juin 2025/PB

BYOD – Bring your own device

Cher-es futur-es étudiant-es de 1 MPE, Chers parents,

Vous vous engagez dans une formation en école des métiers du commerce. Cette formation subit une réforme qui concerne toutes les écoles délivrant un CFC d'employé-e de commerce et une maturité professionnelle économie – type économie et service.

Un des éléments importants de cette réforme est l'introduction dès la 1^{ère} année du « BYOD - Bring your own device » qui vise à encourager l'utilisation efficace et raisonnée des outils informatiques dans l'enseignement.

Chaque étudiant-e de 1^{re} année MPE devra donc être équipé-e, dès la prochaine rentrée scolaire, d'un ordinateur portable répondant aux prérequis techniques suivants :

- Préférer un ordinateur portable avec un écran tactile
- Système d'exploitation Windows 11 minimum
- Processeur 2 gigahertz (GHz) ou plus rapide
- Mémoire vive de 8 GB de RAM minimum, voire 16 GB fortement recommandé
- Disque dur d'une capacité de 512 GB minimum
- Batterie de longue autonomie permettant de tenir au moins 5 (voire 10) heures sans recharge
- Connectique wifi
- Ecouteurs/casque compatible avec l'ordinateur portable

L'école fournit les licences des logiciels de la suite Office 365 (Word, Excel, etc.).

L'usage des appareils de marque Apple est toléré mais aucun support n'est fourni par l'école.

Les tablettes (par exemple iPad pro ou Samsung Galaxy) sont interdites pour les apprentis.es de la filière école des métiers du commerce.

En restant bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions, nous vous présentons, Cher-es futur-es étudiant-es de 1 MPE, Chers parents, nos meilleures salutations.

Patrice Birbaum
Directeur



Annexe: présentation de la réforme du CFC d'employé-e de commerce